

DEMANDE

La relève demande que l'ensemble des acteurs du milieu agricole mettent en place des mesures concertées pour l'appuyer dans un contexte de crise qui se maintient en modifiant les programmes d'assurances et de sécurité du revenu et en mettant en place des programmes de soutien.

ENJEUX

Les dernières années ont été marquées par une augmentation drastique du prix des intrants et des coûts de production, des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, des fluctuations importantes des taux d'intérêt et des relations tendues avec nos voisins du sud. Ces événements ont créé des conditions macroéconomiques qui impactent directement les agriculteurs et particulièrement les membres de la relève. Cette situation a donc plongé plusieurs entreprises agricoles dans des situations financières alarmantes qui s'inquiètent aujourd'hui de l'avenir.

Un sondage mené par l'UPA en mars 2023 montre que 23% des répondants sont actuellement en mauvaise ou très mauvaise santé financière. En effet, leurs dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que leurs revenus.

Ce contexte est alarmant pour la relève agricole, particulièrement celle en démarrage, qui est malheureusement en plus grande précarité économique. En effet, lors d'un démarrage, plusieurs dépenses sont inévitables pour atteindre un seuil de productivité viable pour les agriculteurs. Dans les conditions économiques des dernières années, s'additionnant aux prix grandissants des terres agricoles, ce seuil est de plus en plus difficile à atteindre.

Depuis plusieurs années, le monde agricole vit des crises successives et il faut offrir aux relèves une stabilisation de la situation. L'instabilité que ces crises environnementales, diplomatiques, financières, etc., amène sur les résiliences des entreprises de la relève et de notre modèle agricole ne font qu'accentuer le sentiment d'être sur le bord d'un précipice en permanence lorsqu'on se lance en agriculture. Il est temps que les gouvernements mettent en place des mécanismes de réponses proactifs plutôt que d'attendre que les crises arrivent et viennent mettre en péril les entreprises agricoles québécoises ainsi que la pérennité de notre modèle.



Selon un sondage réalisé par l'UPA au printemps 2023, une ferme sur dix prévoit fermer ses portes. Pour les entreprises de la relève, c'est trois fermes sur dix qui ne pensaient pas être toujours en activité à l'été 2024.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande de mettre en place des programmes d'aide d'urgence afin d'injecter des liquidités pour les entreprises agricoles.

Au gouvernement provincial

La relève demande d'actualiser plus rapidement les programmes ASRA autant sur le revenu que sur le coût de production et d'inclure la cotisation et la contribution à l'ASRA dans le calcul du coût de production. De plus, elle demande de bonifier les programmes en place, dont les programmes AGRI et ASREC, afin qu'ils reflètent davantage la réalité des entreprises de la relève.

La relève demande de modifier le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour que le Sécuri-Taux Relève soit applicable à 100% de la portion d'intérêt excédant 3%, peu importe le niveau de formation de la clientèle et que le seuil maximal couvert passe de 500 000 \$ à 2 M\$;

Aux différents paliers de gouvernement

La relève demande de mettre en place un programme de soutien aux salaires pour les entreprises agricoles tout en prévoyant le maintien de l'équité basée sur l'expérience et les compétences, et de permettre la stabilité en emploi.

GAINS
PARTIELS

Jusqu'au 31 mars 2026, la FADQ compensera 100% de la portion des intérêts excédant un taux de référence de 4%, sans distinction de la formation de l'individu. La relève espère que le maintien annoncé de l'analyse sans distinction de la formation sera accompagné du taux d'intérêt actuel de 4%.

Une révision des programmes d'assurances et de protection du revenu a été entamée par la FADQ. La relève encourage l'institution gouvernementale à continuer de consulter les acteurs du milieu.

Le 17 juin 2025, suite aux menaces du président Donald Trump, le Sénat canadien a adopté le projet de loi C-202 qui vient protéger la gestion de l'offre lors des renégociations de l'ACEUM.